

Critères d'acceptation des consignes d'étriers EPB

Pour faciliter le retour des consignes, TRW a décidé de modifier les critères d'acceptation des consignes des étriers avec frein de stationnement électrique (EPB).

Les dommages décrits ci-dessous sur les composants électriques des étriers de freins EPB sont dès à présent acceptés :

Boîtier électrique défectueux (fig. 1)



Connecteur défectueux (fig. 2)



TRW accepte les dommages sur les composants électriques, mais n'accepte aucune détérioration du bloc hydraulique.

Les principaux critères de retour consigne des étriers de frein - décrits dans l'information de service XZS119 - doivent impérativement être respectés !

